

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

**Société Anonyme
3, avenue Arthur Scott
13010 Marseille
RCS Marseille B 334 173 879**

Comptes intermédiaires

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Sommaire

Bilan

- Actif	3
- Passif	4
Compte de résultat	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe	7

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan actif

(En euros)

	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	1 131 017	1 148 832	777 372
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 3)	193 355 153	193 687 313	193 913 085
- Amortissements (note 3)	<u>(123 997 345)</u>	<u>(120 395 993)</u>	<u>(116 515 614)</u>
- Montants nets	<u>69 357 808</u>	<u>73 291 320</u>	<u>77 397 471</u>
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	<u>70 488 825</u>	<u>74 440 152</u>	<u>78 174 843</u>
Stocks nets (note 4)	102 870	114 837	120 423
Créances clients et comptes rattachés nets	422 947	268 226	317 718
Autres créances nettes	642 321	645 874	641 351
Disponibilités (note 5)	15 514 821	19 365 516	11 015 363
Charges à étaler (note 6)	473 907	534 670	598 410
Charges constatées d'avance (note 7)	<u>408 461</u>	<u>436 333</u>	<u>549 847</u>
Total de l'actif circulant (note 14)	<u>17 565 328</u>	<u>21 365 456</u>	<u>13 243 112</u>
Total de l'actif	<u>88 054 153</u>	<u>95 805 609</u>	<u>91 417 955</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan passif

(En euros)

	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	10 621 347	10 315 112	10 315 113
Résultat net de l'exercice	<u>5 819 417</u>	<u>11 397 484</u>	<u>5 744 136</u>
Capitaux propres (note 8)	<u>46 808 206</u>	<u>52 080 040</u>	<u>46 426 692</u>
 Provisions pour charges (note 9)	 <u>2 230 870</u>	 <u>2 083 873</u>	 <u>1 691 458</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	33 368 283	36 114 605	38 818 593
Avances reçues des clients	1 037 637	953 742	1 022 629
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080 283	554 412	333 763
Dettes fiscales et sociales (note 11)	2 646 151	3 160 523	2 355 651
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 281	207 495	239 616
Autres dettes (note 12)	747 300	633 168	463 782
Produits constatés d'avance (note 13)	<u>46 142</u>	<u>17 752</u>	<u>65 771</u>
Total des dettes (note 14)	<u>39 015 077</u>	<u>41 641 696</u>	<u>43 299 805</u>
Total du passif	<u>88 054 153</u>	<u>95 805 609</u>	<u>91 417 955</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Compte de résultat

(En euros)

	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2013 (12 mois)	30 juin 2013 (6 mois)
Recettes de péages	18 821 425	35 638 546	17 502 079
Prestations annexes	<u>766 244</u>	<u>1 125 827</u>	<u>319 255</u>
Chiffre d'affaires (note 15)	19 587 668	36 764 373	17 821 334
Autres achats et charges externes (note 9)	(2 260 561)	(3 155 913)	(1 453 355)
Impôts, taxes et versements assimilés	(445 292)	(836 594)	(434 647)
Salaires et traitements	(1 554 205)	(2 953 726)	(1 439 974)
Charges sociales	(665 758)	(1 346 212)	(640 470)
Dotations aux amortissements de caducité	(3 716 072)	(7 443 004)	(3 710 502)
Dotations aux amortissements techniques	(606 820)	(1 150 010)	(525 735)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(145 685)	(374 265)	17 865
Autres produits et charges, nets (note 16)	<u>(61 242)</u>	<u>(124 264)</u>	<u>(62 252)</u>
Charges d'exploitation	<u>(9 455 635)</u>	<u>(17 383 989)</u>	<u>(8 249 070)</u>
Résultat d'exploitation	<u>10 132 033</u>	<u>19 380 384</u>	<u>9 572 264</u>
Produits financiers	52 189	57 365	28 278
Intérêts et charges assimilées	<u>(554 537)</u>	<u>(1 219 168)</u>	<u>(625 300)</u>
Résultat financier (note 17)	<u>(502 348)</u>	<u>(1 161 803)</u>	<u>(597 022)</u>
Résultat courant avant impôt et participation	<u>9 629 685</u>	<u>18 218 582</u>	<u>8 975 242</u>
Résultat exceptionnel (note 18)	(30)	3 212	2 148
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(3 588 716)	(6 423 979)	(3 021 834)
Participation des salariés	<u>(221 522)</u>	<u>(400 331)</u>	<u>(211 420)</u>
Résultat net	<u>5 819 417</u>	<u>11 397 484</u>	<u>5 744 136</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Tableau des flux de trésorerie

(En euros)

	30 juin 2014 (6 mois)	31 décembre 2013 (12 mois)	30 juin 2013 (6 mois)
Résultat net	5 819 417	11 397 484	5 744 136
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	13 124	9 072	3 201
- Dotations aux amortissements et aux provisions	752 504	1 524 275	507 870
- Dotations aux amortissements de caducité	3 716 072	7 443 004	3 710 502
- Charges à étaler	60 762	129 326	65 587
- Plus ou moins-values de cession	(6)	(2 174)	(5 182)
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(1 323)	(2 345)	(3 357)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	119 382	737 716	(506 618)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	10 479 932	21 236 359	9 516 139
Encaissements sur cessions d'immobilisations	3 200	7 420	6 050
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(497 577)	(1 593 883)	(935 299)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(494 377)	(1 586 463)	(929 249)
Remboursement des crédits bancaires	(2 745 000)	(5 410 000)	(2 705 000)
Dividendes	(11 091 250)	(10 507 500)	(10 507 500)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(13 836 250)	(15 917 500)	(13 212 500)
Variation de trésorerie	(3 850 695)	3 732 397	(4 625 610)
Trésorerie à l'ouverture	19 365 516	15 633 120	15 633 120
Trésorerie à la clôture	<u>15 514 821</u>	<u>19 365 516</u>	<u>11 007 510</u>
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	15 514 821	19 365 516	11 015 363
Concours bancaires courants	-	-	(7 853)
Total	15 514 821	19 365 516	11 007 510

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Comptes intermédiaires, période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Annexe

Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Conformément à un contrat conclu avec la Société Prado Sud, la société est également exploitant du tunnel Prado Sud, tunnel reliant le tunnel Prado Carénage au rond-point de l'avenue du Prado.

Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et aménagements des installations générales : | 8 à 15 ans |
| - Equipements intégrés aux installations : | 5 ans |
| - Matériels techniques : | 5 ans |
| - Matériels de transport : | 5 ans |

Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont actualisées par référence à l'évolution à long terme estimée de l'indice TP09 (taux annuel de 3% retenu au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, et 4,6% au 30 juin 2013).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des pièces de maintenance et de sécurité. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont inscrites à leur valeur nominale à l'actif du bilan et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de la situation spécifique de chaque débiteur.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges", pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société, à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

(iii) Dispositif de Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

La société a conclu, au cours de l'exercice 2010, une convention dite "convention CATS" qui permet aux salariés âgés de 55 ans ou plus, sous certaines conditions, de cesser leur activité de manière anticipée. La société verse aux bénéficiaires de cette convention, jusqu'à la date de départ à la retraite, une allocation mensuelle de cessation d'activité et assure le financement du maintien du régime de protection sociale.

Chiffre d'affaires

Le fait générateur de l'enregistrement du chiffre d'affaires péages correspond au passage dans le tunnel.

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés (y compris forfait social lié) prévisionnel de l'exercice en cours.

La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés seraient principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction. Les actifs d'impôts différés auraient pour origine certaines provisions considérées temporairement comme non déductibles au plan fiscal.

Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours du semestre :

	31 décembre			
	2013	Augmentations	Diminutions	30 juin 2014
Valeurs brutes	3 136 801	91 868	(14 282)	3 214 387
Amortissements	(1 987 969)	(109 683)	14 282	(2 083 370)
Montants nets	<u>1 148 832</u>	<u>(17 815)</u>	<u>-</u>	<u>1 131 017</u>

Les principales mises en service réalisées au cours du semestre correspondent à des compléments apportés au logiciel permettant de simuler des incidents destiné à former les opérateurs du poste de commande et les agents de sécurité, ainsi qu'au détecteur vidéo d'accident.

Note 3. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours du semestre :

	31 décembre			
	2013	Acquisitions	Cessions	30 juin 2014
Immobilisations non renouvelables	177 077 812	1 125	-	177 078 937
Immobilisations renouvelables	15 362 888	567 439	(615 063)	15 315 264
Immobilisations en cours	<u>1 246 613</u>	<u>(285 661)</u>	<u>-</u>	<u>960 952</u>
Total	<u>193 687 313</u>	<u>282 903</u>	<u>(615 063)</u>	<u>193 355 153</u>

Le montant des dépenses inscrites dans la rubrique "immobilisations en cours" correspond principalement à des frais d'études engagés pour le projet visant à créer un nouvel accès.

Variation des amortissements

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours du semestre :

	31 décembre			
	2013	Dotations	Reprises	30 juin 2014
Amortissements de caducité	109 588 032	3 716 072	-	113 304 104
Amortissements techniques	<u>10 807 961</u>	<u>497 137</u>	<u>(611 857)</u>	<u>10 693 241</u>
Total	<u>120 395 993</u>	<u>4 213 209</u>	<u>(611 857)</u>	<u>123 997 345</u>

Note 4. Stocks

	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Valeurs brutes	250 576	263 700	269 572
Dépréciations	<u>(147 706)</u>	<u>(148 863)</u>	<u>(149 149)</u>
Valeurs nettes	<u>102 870</u>	<u>114 837</u>	<u>120 423</u>

Note 5. Disponibilités

Analyse par nature

	31 décembre		
	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Comptes courants bancaires actifs	15 429 781	19 272 000	10 881 085
Caisse	<u>85 040</u>	<u>93 516</u>	<u>134 278</u>
Total	<u>15 514 821</u>	<u>19 365 516</u>	<u>11 015 363</u>

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire (cf. note 10).

Note 6. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	31 décembre		
	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Montant net à l'ouverture	534 670	663 996	663 996
Reprises en résultat	(60 762)	(129 326)	(65 586)
Montant net à la clôture	<u>473 907</u>	<u>534 670</u>	<u>598 410</u>

Échéances de comptabilisation en charges

	Charges à rapporter aux résultats futurs
2ème semestre 2014	61 264
2015	112 747
2016	97 225
2017	80 859
2018	62 994
2019	43 279
Au-delà	<u>15 539</u>
Total	<u>473 907</u>

Note 7. Charges constatées d'avance

Analyse par nature

	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Commissions versées au garant de la dette bancaire (cf. note 10)	279 422	317 431	357 399
Primes sur contrats de swap	20 770	31 509	42 426
Primes sur contrats d'assurance	29 688	3 212	33 819
Contrats d'entretien	49 320	69 680	88 529
Autres	<u>29 260</u>	<u>14 501</u>	<u>27 674</u>
Total	<u>408 461</u>	<u>436 333</u>	<u>549 847</u>

Échéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant de la dette bancaire	Primes sur contrats de swap	Primes sur contrats d'assurance	Contrats d'entretien	Autres	Total
2ème semestre 2014	37 301	10 917	29 688	42 660	28 865	149 431
2015	68 923	9 853	-	6 660	396	85 832
2016	58 361	-	-	-	-	58 361
2017	47 238	-	-	-	-	47 238
2018	35 964	-	-	-	-	35 964
2019	24 563	-	-	-	-	24 563
Au-delà	<u>7 072</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 072</u>
Total	<u>279 422</u>	<u>20 770</u>	<u>29 688</u>	<u>49 320</u>	<u>29 261</u>	<u>408 461</u>

Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2012	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	9 996 105	10 826 508	51 190 056
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	319 008	(10 826 508)	(10 507 500)
Résultat 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	11 397 484	-
31 décembre 2013	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	10 315 112	11 397 484	52 080 040
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	306 234	(11 397 484)	(11 091 250)
Résultat 30 juin 2014	-	-	-	-	-	5 819 417	5 819 417
30 juin 2014	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	10 621 345	5 819 416	46 808 206

Au 30 juin 2014, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2013). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2013 se sont élevés à 1,90 euros par action (1,80 euros par action au titre du résultat de l'exercice 2013), soit un montant total de 11.091.250 euros versés au cours du premier semestre 2014 (10.507.500 euros versés au cours de l'exercice 2013).

Note 9. Provisions pour charges et passifs éventuels

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre 2013	Reprises			30 juin 2014
		Dotations	Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements sociaux	253 660	21 109	(38 276)	-	236 494
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	1 830 213	825 023	(660 860)	-	1 994 376
Total	2 083 873	846 132	(699 136)	-	2 230 870

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	365 957	333 720	351 622
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(303 890)</u>	<u>(292 762)</u>	<u>(293 613)</u>
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	62 067	40 959	58 009
Dette actuarielle relative au dispositif CATS	145 524	182 679	209 485
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	<u>28 903</u>	<u>30 023</u>	<u>31 277</u>
Total provision pour engagements sociaux	<u>236 494</u>	<u>253 660</u>	<u>298 771</u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit au cours de la période :

(i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2014 est égal à 2,8% (3,4% au 31 décembre 2013 et 3,5% au 30 juin 2013) et le taux de progression des salaires retenu est de 1% (taux identique au 31 décembre 2013 et 2% au 30 juin 2013). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (hypothèse identique au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2013) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 43,1% au calcul du montant de la dette actuarielle (taux de charges sociales identique au 31 décembre 2013 et 44,5% au 30 juin 2013).

La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des rubriques « salaires et traitements » et « charges sociales ».

(ii) CATS

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle relative au dispositif CATS au 30 juin 2014 est égal à 2,8% (3,5% au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2013). Cette dette actuarielle est estimée en prenant en compte l'ensemble des salariés bénéficiant de cet accord, soit 3 personnes au 30 juin 2014 (identique au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2013) étant précisé que la période d'option pour ce dispositif est désormais terminée.

Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	31 décembre		
	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Coûts liés à la chaussée	1 235 066	1 364 401	1 392 686
Coûts diagnostic et tests sur dalle	759 309	465 812	-
Total	1 994 376	1 830 213	1 392 686

En réponse au problème de vieillissement accéléré des aciers de la dalle du tunnel identifié au cours de l'exercice précédent, une première phase de diagnostic et de test a été mise en œuvre au cours du semestre. La provision constituée à ce titre au 31 décembre 2013 a été intégralement utilisée et reprise au cours du semestre.

Cette première phase n'ayant pas permis d'être complétement conclusif sur l'origine de ce vieillissement accéléré et sur le périmètre des éventuels travaux à mettre en œuvre, l'exécution d'une phase complémentaire de diagnostic et de test a été décidée. Les coûts correspond à cette phase complémentaire ont été intégralement enregistrés sous forme de provision au 30 juin 2014.

Dans l'attente des conclusions de cette phase complémentaire de diagnostic et de tests, la société n'est pas en mesure d'évaluer de façon fiable le montant des éventuels travaux qui devront être mis en œuvre du fait de cette dégradation des aciers de la dalle.

Les dépenses du semestre concernant les coûts liés à la chaussée et les coûts du diagnostic et des tests sur la dalle sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres achats et charges externes » pour un montant total de 660.860 euros (aucune dépense au titre de l'exercice 2013).

Note 10. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	31 décembre		
	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Emprunts liés à la convention de crédit	33 355 000	36 100 000	38 805 000
Intérêts courus sur emprunts	13 283	14 605	13 593
Total	33 368 283	36 114 605	38 818 593

Au cours du semestre, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit (identique au cours de l'exercice 2013) et les remboursements se sont élevés à 2.745.000 euros (5.410.000 euros au cours de l'exercice 2013).

Echéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 30 juin 2014 sont les suivantes :

	Total
2ème semestre 2014	2 745 000
2015	5 310 000
2016	5 310 000
2017	5 275 000
2018	5 110 000
2019	5 005 000
Au delà	4 600 000
Total	33 355 000

Intérêts

L'emprunt supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette et la majoration de ce taux de 0,25 point de base appliquée depuis 2008 (cf. paragraphe « Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière »).

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 30 juin 2014 des instruments suivants :

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 15.000.000 euros au 30 juin 2014 (16.000.000 euros au 31 décembre 2013), mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -355.980 euros au 30 juin 2014 (-530.171 euros au 31 décembre 2013) ;

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 13.360.000 euros au 30 juin 2014 (14.690.000 euros au 31 décembre 2013), mis en place en juin 2009 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 6 mois compris dans un tunnel de taux allant de 1,35% à 4,45%, en contrepartie du taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -128.563 euros au 30 juin 2014 (-184.026 euros au 31 décembre 2013).

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires de la société et figurant à l'actif du bilan de la société pour un montant total de 15.514.821 euros au 30 juin 2014 (19.365.516 euros au 31 décembre 2013) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société rémunère un organisme de garantie financière, CIFGE, par une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est théoriquement versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. Ce solde n'est plus versé depuis la dégradation de la notation de CIFGE survenue en 2008 et s'impute sur la majoration du taux d'intérêt de la dette de 0,25 point de base appliquée par les prêteurs depuis cette date. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

Note 11. Dettes fiscales et sociales

	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Impôt sur les bénéfices	181 311	279 797	107 355
Participation des salariés	221 522	400 331	267 954
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	670 630	759 273	544 026
Taxe sur la Valeur Ajoutée	839 946	746 234	809 657
Autres	732 742	974 888	626 659
Total	2 646 151	3 160 523	2 355 651

La dette d'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2014 correspond au montant de la dette inscrite au passif du bilan de la société en contrepartie de la charge d'impôt du semestre (soit 3.588.716 euros) nette des acomptes d'impôt versés à l'administration fiscale au cours du semestre pour un montant total de 3.072.018 euros.

Note 12. Autres dettes

	30 juin 2014	2013	30 juin 2013
Clients créditeurs	4 983	4 397	7 853
Dépôts et cautionnements	215 487	214 852	212 301
Recettes péages Société Prado Sud à reverser	272 285	237 995	-
Autres	254 545	175 923	243 628
Total	747 300	633 168	463 782

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Conformément au contrat d'exploitation conclu avec la Société Prado Sud, la société est en charge de la collecte des péages du tunnel Prado Sud qu'elle reverse dans les délais convenus au contrat d'exploitation.

Note 13. Produits constatés d'avance

Analyse par nature

	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	-	-	11 201
Redevance annuelle d'occupation de site	25 154	13 896	52 287
Revenus publicitaires	20 988	-	-
Autres	-	3 855	2 283
Total	46 142	17 752	65 771

Echéances de comptabilisation en produits

	Produits à rapporter aux résultats futurs
2ème semestre 2014	44 071
2015	2 070
Total	46 142

Note 14. Échéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an.

Note 15. Chiffre d'affaires

Recettes de péages

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du premier semestre 2014 correspondent au passage de 8.391.926 véhicules (7.926.445 véhicules pour le premier semestre 2013) au tarif moyen de 2,690 euros toutes taxes comprises (2,634 euros toutes taxes comprises pour le premier semestre 2013). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,80 euros toutes taxes comprises depuis le 1^{er} janvier 2014.

Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement la rémunération de la société au titre de son rôle d'exploitant du tunnel Prado Sud mis en service le 16 novembre 2013 ; les charges correspondantes liées à cette activité étant principalement enregistrées au compte de résultat dans les rubriques « Autres achats et charges externes », « Salaires et traitements » et « Charges sociales ».

Note 16. Autres produits et charges, nets

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(17 896)	(94)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(19 695)	(22 839)
- redevances au concédant	(89 286)	(78 814)
- jetons de présence	(26 500)	(25 000)
- divers	(611)	(509)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	80 121	62 853
- subvention d'exploitation	2 299	-
- divers	<u>10 327</u>	<u>2 151</u>
Produits (charges) nets	<u>(61 242)</u>	<u>(62 252)</u>

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Note 17. Résultat financier

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Charges d'intérêts sur emprunts	(185 563)	(199 574)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	(263 108)	(308 213)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(22 749)	(24 555)
Commissions versées au garant de la dette bancaire et frais liés	(83 117)	(92 958)
Produits issus des placements de la trésorerie	51 622	28 050
Autres produits (charges) financiers	567	228
Résultat financier	<u>(502 348)</u>	<u>(597 022)</u>

Note 18. Résultat exceptionnel

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Prix de cession des immobilisations cédées	3 200	6 050
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(3 206)	(868)
Autres produits (charges) exceptionnels	(24)	(3 034)
Résultat exceptionnel	<u>(30)</u>	<u>2 148</u>

Note 19. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Charge d'impôt	(3 275 658)	(3 051 834)
Crédits d'impôt	19 680	30 000
Taxe sur les dividendes versés	(332 738)	-
Impôts sur les bénéfices	(3 588 716)	(3 021 834)

Le taux effectif d'impôt, tel que défini en note 1 et ayant servi à la détermination de la charge d'impôt enregistrée dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2014, s'élève à 33,79% (33,84% au 30 juin 2013), à comparer à un taux d'impôt en vigueur de 34,43% pour le premier semestre 2014 (identique pour le premier semestre 2013).

Note 20. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- (a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.500 euros.
- (b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

Note 21. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	35	31
Employés	27	24
Total	69	62



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Société Marseillaise du Tunnel Prado-
Carénage S.A.**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2014**

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.
3, Avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille Cedex 10
Ce rapport contient 27 pages
Référence : LH-142-521

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Siège social : 3, Avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille Cedex 10
Capital social : €.17.804.375

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans le paragraphe « Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé » de la note 9 « Provisions pour charges et passifs éventuels » de l'annexe, résultant de l'impossibilité d'évaluer de façon fiable les éventuels travaux qui pourraient s'avérer nécessaires sur la dalle du tunnel tant que les conclusions de la phase complémentaire du diagnostic et de tests, prévue au cours du second semestre de l'exercice 2014, ne seront pas disponibles.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille, le 24 juillet 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2014

Sur le premier semestre 2014, le trafic est en nette hausse. Le nombre de véhicules sur les 6 premiers mois de l'année 2014 atteint 8 391 926 (7 926 445 véhicules pour le premier semestre 2013).

Dans la lancée de l'année 2013, Marseille Provence capitale européenne de la culture, la nouvelle attractivité touristique de Marseille perdure en 2014, avec des déplacements bénéfiques au trafic du tunnel.

La mise en service du tunnel Prado Sud en novembre 2013, génère également un trafic supplémentaire en offrant pour les habitants des quartiers sud un accès plus rapide au centre-ville et à la traversée de la ville.

Le chiffre d'affaires s'établit à 19 588 K€, en augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2013, du fait de la progression du trafic mais également du fait de l'augmentation du tarif de péage de 2,7 € à 2,8 € au janvier 2014.

Le tarif réduit de 2,4 € imposé par la collectivité pour les automobilistes empruntant les 2 tunnels, est compensé par l'apport de trafic.

(K€ HT)	1 ^{er} SEM 2014	1 ^{er} SEM 2013	Variation
Chiffre d'affaires	19 588	17 821	+ 9,9 %
Dont Recettes de péages	18 822	17 502	+ 7,5 %
Dont Prestations annexes	766	319	

Les prestations annexes augmentent du fait des prestations d'exploitation du tunnel Prado Sud.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation augmentent de 8 249 K€ au titre du premier semestre 2013 à 9 456 K€ au titre du premier semestre 2014 de par l'exploitation du tunnel Prado Sud, mais surtout du fait des études et des travaux tests pour le diagnostic des travaux à engager de réparation des dalles du tunnel.

Augmentation du résultat net

Le résultat net s'établit à 5 819 K€ en augmentation (+1,3%) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (5 744 K€), il est en partie pénalisé par les hausses d'impôts, en particulier la taxe de 3% sur les dividendes distribués.

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Tunnel Prado Sud

La société a mis en service le 16 novembre 2013 le tunnel Prado Sud, sur 6 mois d'activité en 2014, le tunnel et ses équipements donnent satisfaction, notamment les équipements péage, avec sur les gares de Prado Sud la collecte du péage des deux tunnels, Prado Carénage et Prado Sud.

Renouvellement de l'éclairage

Des appels d'offres fournisseurs et installateurs ont été lancés, sur la base des réponses une nouvelle solution avec des appareils à LED va être testée avant le renouvellement complet en 2015.

LES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le trafic

Le trafic devrait se maintenir sur le deuxième semestre 2014 au bon niveau qu'il avait atteint en 2013, l'effet cumulé de Marseille ville touristique et du trafic induit Prado Sud devant se poursuivre.

Transaction financière norme SEPA

Après un premier report, la norme SEPA devient obligatoire à compter du 1^{er} août 2014. La société s'y est préparée et les systèmes seront opérationnels.

Maintien en bon état du domaine concédé

Dans le cadre du renouvellement des chaussées, la société a découvert un vieillissement accéléré des aciers des dalles bétons. Des investigations sont en cours avec des sondages, des mesures et des travaux sur des zones test.

Le diagnostic complet devrait se terminer fin 2014 et devrait permettre de déterminer de façon précise le périmètre et le mode opératoire des travaux de réparation à réaliser et qui pourraient être planifiés à partir de 2015.

LES PERSPECTIVES

La société avait établi son budget 2014 sur une hypothèse d'une stabilisation du trafic par rapport à 2013. Avec le très bon premier semestre, le trafic sera sur l'année en hausse.

Le trafic du tunnel Prado Sud et en particulier le trafic induit dans Prado Carénage devrait continuer d'augmenter à la rentrée après la période de baisse liée aux congés d'été.

Les dépenses importantes en 2015 de renouvellement de l'éclairage, de renouvellement des chaussées et le cas échéant des réparations des dalles bétons seront financées sans difficulté par la trésorerie de la société.



Marseille, le 25 juillet 2014

Attestation du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Le Directeur Général

J. FERON